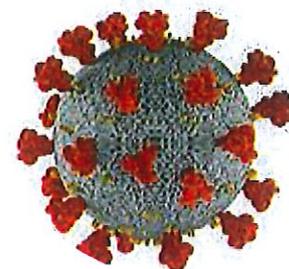
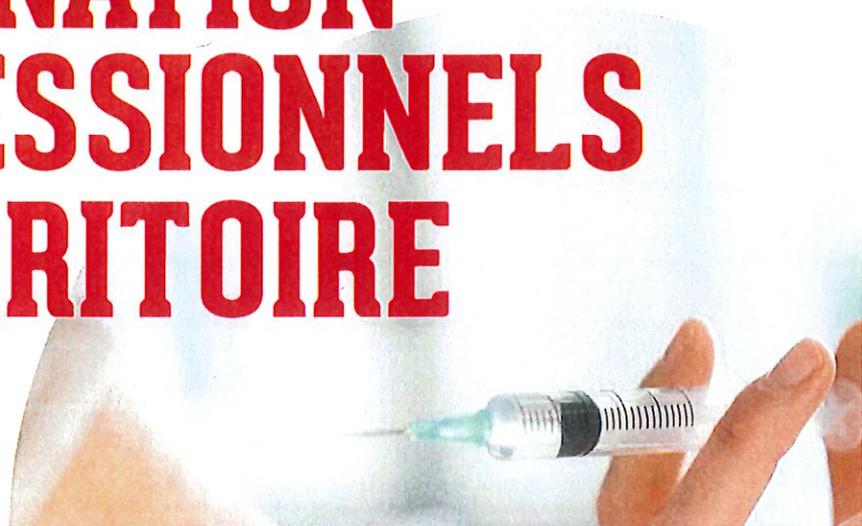


COVID-19



VACCINATION DES PROFESSIONNELLS DU TERRITOIRE



+ de 55 ans et

ATSEM, AESH Professionnels de la petite enfance Professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse	Conducteurs de véhicule : <ul style="list-style-type: none">- Conducteurs de bus, ferry et navette fluviales- Conducteurs et livreur sur courte distance- Conducteurs routiers
Professionnels de la protection de l'enfance	Chauffeurs taxi, VTC
Professeurs des écoles, collèges et lycées	Contrôleurs des transports publics
Policiers nationaux et municipaux Gendarmes Surveillants pénitentiaires	Agents d'entretien : <ul style="list-style-type: none">- Agents de nettoyage- Agents de ramassage de déchets- Agents de centre de tri des déchets
Commerces d'alimentation : <ul style="list-style-type: none">- Caissières- Employés de libre-service- Vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries (chefs d'entreprise inclus)	Ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire : <ul style="list-style-type: none">- Salarié des abattoirs- Salariés des entreprises de transformation des viandes
Agents de gardiennage et de sécurité	Professionnels des pompes funèbres

Vous pouvez vous faire vacciner au centre de vaccination de Rieumes (vaccin Pfizer avec rappel à 6 semaines). Contactez votre mairie afin de vous faire connaître.

Votre RDV vous sera communiqué par SMS

Pensez à vous munir d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés.

